

PLUI

Le 8 JUIN 2017, les élus communautaires ont voté l'arrêt du PLUI, c'est-à-dire la première validation du dossier du PLUI.

Le dossier papier complet du PLUI est disponible en consultation à la Mairie aux heures d'ouvertures.

ATTENTION LE PLUI N'EST PAS ENCORE OPPOSABLE ET UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU A L'AUTOMNE.

- Pendant 3 mois, les communes et les partenaires publics sont consultés pour émettre des observations sur le dossier.**
- A l'automne, le projet sera soumis à une enquête publique au cours de laquelle chacun pourra faire ses remarques auprès d'un commissaire enquêteur qui sera désigné pour l'occasion.**